

PRESTATIONS DE CERTIFICATION

Une offre de certification ASEFA ou ASEFA/LOVAG comprend les prestations suivantes :

- Revue de la demande par le chargé de certification
- Constitution d'un dossier de demande de certification
- Evaluation du dossier de certification pour votre produit par le chargé de certification (examen du (ou des) rapport(s) d'essai présenté(s))
- Délivrance du certificat par l'ASEFA (établi en bilingue français/anglais) pour votre produit

L'offre de certification ASEFA ou ASEFA/LOVAG comprend les frais de prise en compte et d'examen du (ou des) rapports d'essais présenté(s) (cf. § 1.1), non applicable aux certificats Haute Tension pour lesquels ce poste est facturé, au temps passé par les évaluateurs, par la société des évaluateurs concernés.

Peuvent s'y ajouter des frais d'observation de tout ou partie des essais de certification (cf. § 1 page 7), des frais liés à la présentation du certificat sous porte-folio (cf. § 3 page 4).

Une offre révisée peut être émise à la fin de l'évaluation du dossier de certification pour tenir compte des éventuelles modifications par rapport à l'offre initiale concernant le nombre de rapports présentés et leur nombre de pages (cf. § 1.1 page 1).

CERTIFICAT ASEFA OU ASEFA/LOVAG

Délivrance d'un certificat de conformité de type ASEFA portant le logo « COFRAC Certification de Produits et Services » pour équipement électriques et électroniques selon normes et réglementations européennes et internationales.

1 Frais liés à la revue et à l'évaluation des rapports d'essai

1.1 Présentation du rapport d'essai comprenant une révision éventuelle suite à corrections de fond demandées par l'ASEFA

Premier rapport ASEFA ou ASEFA/LOVAG ≤ 200 pages (*)	676 € HT *
Rapport supplémentaire ASEFA ou ASEFA/LOVAG ≤ 200 pages (*)	552 € HT *

(*) Au-dessus de 200 pages l'analyse sera faite au cas par cas et donnera lieu à un complément d'offre :

178 € HT * / heure

1.2 Prise en compte des rapports d'essais annexés : analyse de la cohérence des rapports d'essais annexés au rapport d'essais principal, au temps passé :

178 € HT * / heure

Ce tarif n'inclue pas le coût de l'évaluation des rapports d'essai réalisée, par ailleurs, pour le domaine Haute Tension.

Ce tarif ne tient pas compte des taxes et frais bancaires appliqués dans les pays hors zone euro. Ces montants sont des montants nets à percevoir par l'ASEFA, les demandeurs devront prendre les actions nécessaires pour que les taxations nationales ne les impactent pas.



1.3 Frais de prise en compte et validation d'un Dossier d'Identification détaillé devant être référencé sur le certificat

291 € HT *

1.4 Frais particuliers

1.4.1 Frais liés à l'établissement du programme d'essai

178 € HT * / heure

1.4.2 Frais liés au suivi de dossier

Des frais particuliers de suivi de dossier peuvent être facturés lorsque ce dossier nécessite un complément de prestation hors du cadre de traitement habituel : par exemple, pour des réunions de suivi spécifiques, pour l'analyse d'un programme de reprise d'essais suite à actions correctives apportées au produit par le demandeur en raison de non-conformités détectées lors des essais de certification, même si la certification ne peut être obtenue.

L'analyse est faite au cas par cas et donne lieu à un complément d'offre sur la base d'une évaluation au temps passé :

178 € HT * / heure

2 Frais administratifs

2.1 Frais d'établissement d'un certificat (établi en bilingue français / anglais)

Certificat ASEFA ou ASEFA-LOVAG ou ASEFA-STL	Avec prise en compte de 3 rapports maximum pour la réalisation du certificat		Par rapport supplémentaire, à compter du 4 ^{ème}		Participation aux frais de fonctionnement de l'ASEFA
	1 ^{ère} présentation du rapport	Rapport déjà pris en compte et/ou subissant des modifications mineures	1 ^{ère} présentation du rapport	Rapport déjà pris en compte et/ou subissant des modifications mineures	Par rapport d'essai présenté pour émission d'un certificat
	473 € HT *	236 € HT*	52 € HT *	31 € HT*	1 430 € HT *

Note :

Dans le cas où plusieurs rapports sont présentés par le même laboratoire et que ce découpage des rapports est gouverné par un souci de clarté pour la présentation des résultats et non par des considérations techniques une seule participation pour frais de fonctionnement sera exigée et les frais de prise en compte et d'évaluation des rapports tiendront compte du nombre total de pages des rapports.

2.1.1 Lorsque le certificat est établi en référence à un ou des rapports d'essai déjà pris en compte et évalués par l'ASEFA, la participation aux frais de fonctionnement de l'ASEFA est réduite de moitié.

2.2 Frais en cas d'abandon de la certification

Montant forfaitaire appelé en lieu et place des montants précédents qui pourra être augmenté des frais liés au suivi de dossier (cf § 1.3.2 page 2) :

156 € HT *

2.3 Frais pour modification, à la demande du client, d'un certificat déjà émis

167 € HT *

2.4 Frais pour délivrance d'un certificat version papier

156 € HT *

3 Frais annexes

Présentation du certificat sous porte-folio	126 € HT *
Apposition du tampon ASEFA sur chaque page des rapports	188 € HT *
Frais d'envoi par colis express suivi en France et à l'international (DHL, CHRONOPOST, ...)	89 € HT *

Ce tarif ne tient pas compte des taxes et frais bancaires appliqués dans les pays hors zone euro. Ces montants sont des montants nets à percevoir par l'ASEFA, les demandeurs devront prendre les actions nécessaires pour que les taxations nationales ne les impactent pas.

ATTESTATION ASEFA

En tant qu'organisme tierce partie, l'ASEFA atteste plusieurs paramètres.

L'offre de certification ASEFA ou ASEFA/LOVAG comprend les frais de prise en compte et d'examen du (ou des) rapports d'essais présenté(s) (cf. § 1), non applicable aux certificats Haute Tension pour lesquels ce poste est facturé, au temps passé par les évaluateurs, par la société des évaluateurs concernés.

1 Frais liés à la revue et à l'évaluation des rapports d'essai

Présentation du rapport d'essai comprenant une révision éventuelle suite à corrections de fond demandées par l'ASEFA

Premier rapport ASEFA ou ASEFA/LOVAG ≤ 200 pages (*)	676 € HT *
Rapport supplémentaire ASEFA ou ASEFA/LOVAG ≤ 200 pages (*)	552 € HT *

(*) Au-dessus de 200 pages l'analyse sera faite au cas par cas et donnera lieu à un complément d'offre :

178 € HT * / heure

2 Frais administratifs liés à l'établissement d'une attestation d'essai ASEFA (établie en bilingue français / anglais)

Attestation d'essai ASEFA	Avec prise en compte de 3 rapports maximum pour la réalisation du certificat		Par rapport supplémentaire, à compter du 4 ^{ème}		Participation aux frais de fonctionnement de l'ASEFA
	1 ^{ère} présentation du rapport	Rapport déjà pris en compte et/ou subissant des modifications mineures	1 ^{ère} présentation du rapport	Rapport déjà pris en compte et/ou subissant des modifications mineures	Par rapport d'essai présenté pour émission d'un certificat
	473 € HT *	236 € HT*	52 € HT *	31 € HT*	1 430 € HT *

Note :

Lorsque plusieurs rapports sont présentés par le même laboratoire et que ce découpage des rapports est gouverné par un souci de clarté pour la présentation des résultats et non par des considérations techniques une seule participation pour frais de fonctionnement sera exigée et les frais de prise en compte et d'évaluation des rapports tiendront compte du nombre total de pages des rapports.

Ce tarif ne tient pas compte des taxes et frais bancaires appliqués dans les pays hors zone euro.

Ces montants sont des montants nets à percevoir par l'ASEFA, les demandeurs devront prendre les actions nécessaires pour que les taxations nationales ne les impactent pas.

2.1 Lorsque l'attestation est établie en référence à un ou des rapports d'essai déjà pris en compte et évalués par l'ASEFA, la participation aux frais de fonctionnement de l'ASEFA est réduite de moitié.

2.2 Frais en cas d'abandon de la demande

Montant forfaitaire appelé en lieu et place des montants précédents qui pourra être augmenté des frais liés au suivi de dossier (cf § 1.4.2 page 2) :

156 € HT *

2.3 Frais pour modification, à la demande du client, d'une attestation déjà émise

167 € HT *

2.4 Frais pour délivrance d'une attestation version papier

156 € HT *

RAPPORT DE SYNTHÈSE ASEFA

L'ASEFA peut émettre un rapport de synthèse présentant la compilation de résultats d'évaluation de la conformité d'un produit ou d'une gamme de produits obtenus dans le cadre d'un ou de plusieurs dossiers de certification ASEFA déjà conclus par l'émission de certificats, en vue de l'émission d'un nouveau certificat reprenant globalement ou élargissant le contenu de ceux déjà émis.

La pertinence d'un rapport de synthèse est évaluée par l'ASEFA au cas par cas en fonction de la demande présentée.

1 Frais liés à l'émission d'un rapport de synthèse ASEFA
(établi en bilingue français / anglais)

	sans rapport d'essai	avec rapport d'essai
Par rapport de synthèse ASEFA	558 € HT *	844 € HT *

LETTRÉ D'INFORMATION OU DE DECLARATION

1 Frais liés à l'émission d'une lettre d'information ou de déclaration ASEFA

500 € HT *

PRESTATIONS D'OBSERVATION D'ESSAI ET AUDITS D'HOMOLOGATION DE LABORATOIRE

L'ASEFA en tant qu'organisme certificateur permet à des laboratoires de membres ou de non-membres qui disposent de moyens d'essais et de personnel adéquats, de réaliser des essais, sous supervision ASEFA, en vue de la certification ASEFA de produit(s).

Une offre d'audit d'homologation ASEFA comprend les prestations suivantes :

- Revue de la demande
- Réalisation de l'audit initial d'homologation réalisé par un expert technique (année N) (Aspect qualité et aspect technique)
- Emission du rapport d'audit
- Consultation du Comité de certification
- Délivrance d'une notification d'homologation de votre laboratoire

1 Frais liés à l'observation d'essai, à l'acceptation et au maintien de l'homologation de votre laboratoire

	(coût basé sur un domaine d'activité (HT, BT ou CEM))
- Observation d'essai - Audit d'homologation de laboratoire	Par journée : 1 560€ HT * Par ½ journée supplémentaire : 780 € HT * En région parisienne : toute ½ journée commencée est due. En province : toute journée commencée est due. Hors zone euro : toute journée commencée est due. Frais de transport et de séjour en sus
Facturation du temps de transport	Par journée : 780 € HT* Par ½ journée : 390 € HT* Hors zone euro : par journée
Frais administratifs pour Audit initial (année N)	937 € HT*
Frais administratifs pour Audit de suivi (année N+x)	625 € HT*

Note : au montant de l'homologation, s'ajoute la cotisation annuelle « laboratoire homologué » pour contribuer aux frais techniques de l'ASEFA (voir Tarif 2017 cotisations & droits d'enregistrement de l'homologation des laboratoires homologués).

*Ce tarif ne tient pas compte des taxes et frais bancaires appliqués dans les pays hors zone euro.
Ces montants sont des montants nets à percevoir par l'ASEFA, les demandeurs devront prendre les actions nécessaires pour que les taxations nationales ne les impactent pas.*